

Membres En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DE00001.02-2024
République Française
Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2024

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Bruno GENEVAY, Muriel RADIX, , Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Laurent BUISSON.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à A. BOITTIAUX), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN, Sylvain JUPPET Fabienne DUPUY Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL,

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 5 janvier 2024,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

